Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260701-202607009-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-07-009

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Date de convocation : le 25 juin 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi premier juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien.
Absents non excusés :
Absents excusés : M. Yann DEON
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Sophie PERROT

OBJET : Participation financière de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques

Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le Frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

La commune prendra le coût de l'intervention à sa charge sur le domaine public et privé, le montant est remboursé directement au propriétaire à hauteur de 90 euros maximum par nid détruit après remise à la mairie de la facture acquittée et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, **y compris sur les propriétés privées**, selon les modalités précisées ci-dessus,
- D'AUTORISER **:** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- DE PRECISER : Que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal chaque année à partir de la signature cette délibération

---

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 1er juillet 2026 La secrétaire de Séance,
Pour copie conforme, Le Maire

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
☎ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr